

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	28 (1966)
Heft:	3
Rubrik:	39ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs : 1er juillet 1964 - 30 juin 1965 [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



39ème Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

pour la période allant du 1er juillet 1964
au 30 juin 1965

(Les chiffres entre parenthèses concernent dans la règle
(Suite) l'année précédente.)

16. La santé des conducteurs de tracteurs agricoles

Les essais relatifs aux sièges et abris de sécurité suivent leur cours à l'IMA et tout laisse prévoir qu'une démonstration aura lieu sous peu. Nous avons mentionné ces essais à plusieurs reprises dans «LE TRACTEUR».

En date du 12 mai 1965, nous avons adressé une lettre à la Subdivision de la circulation routière du DFJP, en vue de l'admission des abris de sécurité dans la future Ordonnance technique. Il nous a été assuré que le texte proposé serait accepté avec quelques légères modifications. À notre avis, ceci constitue un grand pas vers l'amélioration de la sécurité des conducteurs de tracteurs. La mise en vigueur de la dite ordonnance est prévue pour le 1er janvier 1966.

17. La «Coupe des jeunes agriculteurs — Expo 1964»

Les huitièmes et quarts de finale, de même que les demi-finales et les finales nationales de cette compétition, se sont déroulés avec grand succès les 18/19 juillet, 15/16 août et 19/20 août 1964 dans la grande arène de la belle Exposition nationale. Ces journées resteront, pour tous les participants, des moments inoubliables. Sortirent vainqueurs (un voyage d'étude d'une semaine à titre de 1er prix) l'équipe neuchâteloise, dans la catégorie des tracteurs à 4 roues, et celle du canton de Berne, dans la catégorie des tracteurs à un essieu. Par décision de la 38ème Assemblée générale de l'ASPT, chaque participant à l'une des compétitions nationales eut le plaisir de recevoir une médaille officielle dédicacée par le Secteur Terre et Forêt. Ce geste fut enregistré partout avec satisfaction.

18. La perception d'une surtaxe douanière sur les carburants pour financer les routes nationales

Par suite de l'augmentation de 5 centimes, intervenue le 3 mai 1965, le remboursement de la surtaxe perçue sur la benzine et le carburant Diesel, utilisés à des fins agricoles, a pris une nouvelle importance. Le 11 septembre 1964, ainsi que le 19 février, le 16 mars et le 26 mai 1965, des pourparlers ont eu lieu entre les représentants de l'Union suisse des paysans, de l'IMA et l'ASPT d'une part, et les délégués de la Direction générale des douanes et de la Division de l'agriculture d'autre part, en vue de mettre au point un meilleur système de rétrocession. Une nouvelle ordonnance, valable pour l'année en cours, paraîtra à ce sujet en automne 1965. Le dénouement de ces tractations donne tort à ceux qui semblaient vouloir aban-

donner la partie en présence des premières difficultés. Une affaire si délicate et compliquée ne saurait se résoudre en un tournemain. Du reste, jusqu'à l'heure actuelle, personne n'a pu soumettre des contre-propositions meilleures et pour lesquelles les représentants de l'agriculture pourraient s'engager.

19. Les analyses de carburants et de lubrifiants

Profitant des bons octroyés par notre association, treize agriculteurs (AG 2, BE 4, GR 1, Jura 1, LU 3, ZH 2) ont fait analyser gratuitement 12 échantillons d'huile pour moteur et 2 de carburant Diesel par le Laboratoire fédéral d'essais de matériaux (LFEM), à Dübendorf (ZH). Ces contrôles n'ont pas donné lieu à de graves contestations. Dans deux cas, il fut constaté qu'une huile à moteur avait été livrée trop fluide pour les mois d'été. Dans un autre cas, non seulement l'huile fraîche fut contrôlée, mais aussi l'huile de vidange. L'huile fraîche était en ordre. Quant à l'huile de vidange, le rapport d'analyse émit la conclusion suivante: «L'huile de vidange présente une souillure de suie inadmissible. La présence de beaucoup de suie peut provenir d'un réglage défectueux de la pompe à injection en rapport avec une défectuosité des injecteurs ou une étanchéité insuffisante des pistons. L'huile de graissage ne peut donc en être rendue responsable».

Il est avant tout du devoir des sections de veiller à ce qu'on applique mieux la classification dite «API» dans le commerce des huiles à moteurs. Ces données constituent la seule base dans d'éventuels conflits avec les fournisseurs. Elles sont, en outre, un moyen efficace de se débarrasser des «colporteurs» pendant des huiles. La classification mentionnée plus haut est publiée périodiquement dans «Le TRACTEUR».

20. L'institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA)

Le 18ème rapport d'activité de l'IMA relate que 45 (28) essais et 6 (7) recherches d'ordre technique ont été effectués par cette institution au cours de l'année 1964. Les essais terminés se rapportent, entre autres, à 1 charrue, 2 épandeuses de fumier, 2 mixers à lisier, 1 récolteuse de fourrages, 13 aérateurs de grange, 5 récolteuses à fourrages secs, 1 chargeuse, 1 engrangeur pneumatique, 2 transporteurs flexibles, 1 récolteuse de pommes de terre, 1 installation automatique de traite directe au bidon, 2 réfrigérants à lait, 2 installations de clignoteurs et 13 autres instruments.

Les essais non terminés concernent: 5 tracteurs à 4 roues, 1 tracteur à 1 essieu 2 motofaucheuses, 2 charrues, 1 semoir, 4 épandeuses de fumier, 3 mixers à lisier, 1 épandeur de lisier à pompe à air aspirante et foulante, 3 remorques autochargeuses, 3 élévateurs pneumatiques, 1 chargeur frontal, 1 récolteuse de fourrages, 1 ramasseuse-presse à haut densité, 1 frein à main, 1 salle de traite, 2 machines à traire et 7 autres instruments. Le rapport de l'IMA mentionne finalement deux études terminées à savoir: «E 102, puissance de tracteurs à quatre roues à l'empryage et à la prise de force» et «E 103, directives pour le choix de véhicules agricoles à moteur». Parmi

les recherches concernant la rationalisation du travail, il y a lieu retenir les études terminées suivantes: «E 218, étude partielle sur la construction et l'équipement des véhicules de transport agricoles», «E 222, le chargement mécanique du fumier», «E 225, arracheuses-ramasseuses et trieurs-calibreurs de pommes de terre», et «E 232, étude partielle sur le séchage complémentaire du foin en grange».

Nous adressons nos sincères remerciements au personnel de l'IMA pour son travail précieux.

(A suivre)

● ÉCONOMIQUE
● EFFICACE
● DURABLE

la toiture
aluminium ondulé en rouleaux

Saprotoit

Vendu en rouleaux de 1 m., 1 m. 25, 1 m. 50 et 2 m. de large sur 20 m. de long permet de couvrir 40 m² d'un seul tenant.

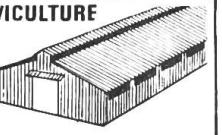
● Ne rouille pas
● Chaud en hiver, frais en été.
Aucun autre matériau ne se pose aussi vite et aussi facilement. Votre marchand de matériaux ou votre installateur sont des spécialistes compétents. Adressez-vous à eux pour tous renseignements.

CRIBS A MAIS

Le SAPROTOIT est assez souple pour épouser les formes irrégulières de vos cribs. Le SAPROTOIT se déroule au fur et à mesure du chargement; au moment du déchargement il suffit de le réenrouler et on le stocke prêt à servir pour une prochaine récolte ou pour un autre usage.

STABULATION LIBRE

Hiver comme été vos bêtes sous une couverture SAPROTOIT seront en bonne santé, prendront plus de poids et donneront plus de lait.

AVICULTURE

Le SAPROTOIT protège de la chaleur ou du froid vos volailles. Elles prennent plus de poids et pondent plus d'œufs pour une consommation alimentaire moindre.

IMPORTATEURS ET DISTRIBUTEURS POUR LA SUISSE

FREYMOND & Cie
1401 YVERDON

Département Fers et Métaux
Tél. (024) 21675.



Deux assurances de bonne compagnie

La Mutuelle Vaudoise Accidents est l'assureur de confiance de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

Agences dans toute la Suisse